



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

POLE ANIMATION
Direction Evènementiel

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2007 relative à l'attribution et la répartition du montant des prix aux lauréats des concours,

**Vannes Photos Festival 2022 -
Prix de la Ville de Vannes**

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les prix suivants aux lauréats du concours photographique « VPF/Wipplay » organisé par la Direction de l'Évènementiel de la ville de Vannes, dans le cadre du festival « Vannes Photos Festival » de l'année 2022.

Ces prix seront distribués sous forme de cartes cadeaux, pour un montant global de 1 000€, répartis comme suit :

Prix du JURY

- 1er prix – M. Samuel Halbert : 300 €
- 2ème prix – M. Aurélien Delafond : 200 €

Prix du PUBLIC

- 1er prix – M. Alis Bouyer : 300 €
- 2ème prix – M. Tiffany Slive : 200 €

VANNES, le 26 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,